

Commission Recherche Plénière 8 octobre 2024

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

P. Boissé, I. Chourpa, P. Coutelle, C. Gaudy-Graffin, B. Giraudeau, S. Janniard, T. Josse, S. Josso, I. Laffez, S. Leturcq, A. Madoeuf, K. Maheo, J.F. Michaud, S. Mougín, A. Oudin, M. Ovide, S. Servais, W. Raoul, C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet,

Excusés :

N. Batut, J.-C. Billaut, D. Boisseuil, B. Brizard, Ph. Canguilhem, G. Dubreuil, M.-L. Gély, M.-F. Lartigue, J.-P. Fouquet, C. Lebossé, M. Porcheron, S. Roland, B. Saulnier, L. Seabra, A. Souillot

-
1. Proposition de budget 2025 de la Commission Recherche – pour décision
 2. Ma thèse en BD – constitution d'une commission de sélection des projets - pour décision
 3. Evolution des procédures pour changement d'affectation de recherche - pour avis
 4. Révision de la charte de signature des publications – pour avis
 5. Mise à jour des documents relatifs au dépôt de thèse : charte du doctorat et contrat de diffusion – pour avis

1. Proposition de budget 2025 de la Commission Recherche – pour décision

Emmanuelle Huver commence par annoncer que, compte tenu des élections prochaines à la mi-octobre et d'une nouvelle mandature qui sera en place en novembre prochain, les modalités de calcul et de répartition du budget 2025 ne changent pas par rapport à 2024. Les grands principes de répartition du budget (dotation des UR et budget de la CR), votés à l'unanimité en 2023, sont donc reconduits.

Avant de présenter les tableaux de répartition du budget recherche, Emmanuelle Huver fait un point sur l'utilisation en 2024 du Préciput et de l'enveloppe pour les actions ponctuelles.

- Utilisation du préciput (sommes engagées en 2024)

Sur le Préciput 2024, Emmanuelle Huver rappelle tout d'abord les dépenses mutualisées incompressibles et/ou récurrentes votées au budget initial. Elle liste ensuite les dépenses opérées dans le courant de l'année notamment pour des projets structurants.

Dépenses mutualisées incompressibles et/ou récurrentes votées au budget initial :

- 35 000€ Salaire chargé d'affaires SPIV
- 80 000€ Plateaux techniques mutualisés (MSH / PST animalerie / PPF ASB / PIXANIM)
- 27 200€ Pôles de compétitivité et GIS

Dépenses opérées dans le courant de l'année notamment pour des projets structurants.

- 32 704€ Décharges appui à la recherche
- 301 340€ AAP Préciput
- 27 378€ CDD boutique des sciences
- 15 090€ Projet structurant – AMI SHS
- 990€ AAPC marché rongeur
- 890€ AAPC consommables
- 10 000€ Fête de la Science
- 70 865€ Salaire PST-ASB
- 36 772 CDD Ischémia (10 mois)

=>=> Sur un budget de 690 922€, 638 229.95€ ont été engagés.

- Utilisation de l'enveloppe « actions ponctuelles » sur 2024
- 5 827.50 € accompagnement à la soumission du cofund
- 1 375 € remplacements flexibles de CO2 du bâtiment Vialle
- 1 153.11 € assurance bateaux CETU ELMIS (complément)
- 4 700 € réparation de matériel EEG du CERCA
- 2 000 € abondement ART 2024

>>> En tout : 15055.61€ de dépenses sur 24k€ alloués

Emmanuelle Huver poursuit en présentant les éléments liés à la dotation récurrentes des unités de recherche (Annexe 1).

- Le budget alloué aux UR s'élève à 1690k, comme en 2023. A la différence des composantes et des services, le secteur de la recherche n'a connu qu'une seule année (2022) avec une application de « -10% » dans le cadre des restrictions budgétaires liées à la non compensation par l'Etat de mesures ministérielles et à la hausse du coût des énergies.
- Le forfait international est maintenu à 7% (10% antérieurement). Cela permet d'ouvrir un peu plus de dotations aux UR dès le BI .
- Du fait qu'une équipe d'Ischémia est en cours de demande d'une mobilité vers N2Cox, mais que cette demande n'a pas encore été validée, le tableau présente 2 scénarios selon que la mobilité sera effective ou non.

Après la présentation de ce premier tableau, des membres de la CR font plusieurs remarques.

- Concernant la mobilité d'une équipe d'Ischémia : même si la mobilité est refusée par la commission recherche restreinte, il ne semble pas envisageable que cette équipe reste au sein de cette UMR compte tenu des différends existants. L'un des 2 scénarios ne semble donc pas concevable. Emmanuelle Huver répond que sans préjuger de l'avis de la CRR puis du CAC et enfin de la décision par le président, cette équipe doit être rattachée à une UR et qu'en cas d'avis négatif de la CR, il faudra peut-être traiter la situation en ayant recours à une solution alternative, à savoir la création d'une équipe émergente.

- Concernant le maintien du budget des unités de recherche : certains membres de la CR font remarquer qu'au-delà de l'application des - 10%, qui n'a été effective qu'un an, l'inflation conséquente depuis 2022 engendre de fait un pouvoir d'achat moindre pour les UR, qui ont donc une capacité moindre à réaliser leurs travaux de recherche. Le niveau d'inflation semble être encore plus fort dans certains secteurs où le coût des consommables s'est envolé. Emmanuelle Huver rappelle que l'inflation est une réalité qui s'applique à tous les secteurs de l'université et la recherche a de ce point de vue été moins impactée que les composantes et les services, pour qui l'application des - 10% a été maintenue. Par ailleurs, s'il n'y a pas d'augmentation des dotations récurrentes, le budget global des UR a été augmenté via d'autres moyens (le préciput notamment, via l'AAP nouvellement créé).

Un membre de la CR propose de réinjecter la somme consacrée à l'AAP Préciput sur les budgets des UR. Emmanuelle Huver rappelle que lors des échanges sur l'utilisation du préciput, elle avait fait cette proposition, qui a été rejetée par la CR. Celle-ci considérait en effet qu'il était nécessaire de cibler l'utilisation du préciput sur quelques actions précises. Elle ajoute qu'il est tout à fait possible de re-discuter ce choix et de revenir sur cette décision, mais que compte tenu du changement de mandature à venir, il ne peut y avoir de prise de décision de ce type lors de la présente CR. La décision reviendra à la CR nouvellement élue, si elle souhaite ré-ouvrir le débat et après avoir pris le temps d'échanger en profondeur à ce sujet.

Emmanuelle Huver poursuit en présentant le tableau d'ensemble du budget de la CR avec toutes les actions financées (Annexe 2).

- La dotation LPR pour 2025 s'élève à 134.5K€ (versus 90k€ en 2022 et 2023 et 130K€ en 2024)
- La dotation pour l'aide à l'installation des nouveaux MCF s'élève cette année à 135 758€. Cette enveloppe ne suffit pas pour couvrir la même somme qu'en 2024 (7500€/MCF) pour les 29 MCF (dont MCU-PH) recrutés. Aussi est-il proposé de :
 - Passer de 7500 à 7000€ => besoin de 7000 X 29 = 203 000€
 - Prendre une partie de la différence sur l'AAP petit équipement qui n'existe plus
- La dotation petit équipement qui n'existe plus est re-ventilée comme suit : aide à l'installation des nouveaux MCF (cf. supra), augmentation du budget du pôle SAPS et des lignes consacrées aux contrats ENS et repas INRAe.

Avant de passer aux votes, un membre de la CR propose de ne pas maintenir une enveloppe à hauteur de 7000 € pour les nouveaux MCF mais de rester sur l'enveloppe stricte allouée par le ministère. Après échanges, cette proposition n'est pas retenue.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable sur la proposition de répartition de la dotation récurrente des unités de recherche (Annexe 1).

Vote : 20 Pour – 0 Contre – 6 Abstentions

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable sur la proposition de répartition d'ensemble du budget de la CR avec toutes les actions financées (Annexe 2).

Vote : 20 Pour – 0 Contre – 6 Abstentions

2. Ma thèse en BD – constitution d’une commission de sélection des projets – pour décision

Lancée il y a 2 ans, « Ma thèse en BD » est une action menée par le pôle SAPS, qui propose aux doctorant·es de l’Université de Tours (à partir de la 2^e année de thèse) une mise en images de leurs travaux de thèse et de leur vie de thésard·e sous la forme d’une planche de Bandes Dessinées. Chaque lauréat·e rencontre un·e dessinateur·ice sélectionné·e par le Pôle SAPS et travaille à l’élaboration d’une planche BD. Cette expérience permet de se former à l’exercice de la médiation scientifique car la mise en image nécessite des échanges avec l’illustrateur·rice et développe la capacité à expliquer son sujet de thèse en termes adaptés à tout public. Elle donne également une visibilité aux travaux de thèse sous une forme originale et attrayante.

En 2024, un travail a été conduit afin de diversifier les styles des bédéistes retenus. Pour la 3^{ème} édition qui sera organisée en 2025, le cadre du dispositif va être renforcé avec la mise en place d’une commission plus large pour désigner les doctorant·es lauréat·es.

Constitution de la commission :

- 2VP (SAPS + Recherche ou Valorisation)
- La chargée de mission SAPS
- Une personne du service culture
- Un représentant de la société civile avec un représentant du festival à Tours de Bulles (festival local de BD de Tours)
- La responsable du pôle SAPS
- Un membre de la CR

Après la présentation et des échanges, Lydia Séabra se porte volontaire pour participer à cette commission.

3. Evolution des procédures pour changement d’affectation de recherche – Annexe 3 – 4 et 5 – pour avis

Pour mémoire, la CR plénière du 19 mars 2019 avait validé le cadrage des demandes de mobilité Recherche des enseignants chercheurs en distinguant 3 cas :

- les demandes de mobilité **interne** (changement d’unité de recherche au sein de l’UT),
- les demandes de mobilité **sortante** (un EC de l’UT, tout en restant personnel de l’UT pour son enseignement souhaite exercer sa recherche dans une UR en dehors de l’UT),
- les demandes de mobilité **entrante** (un EC d’un autre établissement que l’UT, tout en restant personnel de cet établissement pour son enseignement souhaite exercer sa recherche dans une UR de l’UT),

Dans le cadre du renforcement du dialogue avec les ONR, le cadrage de ces mobilités a été modifié pour stipuler que l’avis consultatif de l’ONR est joint au dossier lorsque l’unité de départ et/ou l’unité d’arrivée a pour cotutelle une ONR. D’autres modifications à la marge ont été proposées (cf. annexes jointes).

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l’unanimité sur cette proposition.

4. Révision de la charte de signature des publications – Annexe 6 – pour avis

A l'occasion d'échanges avec l'UO sur la codification de la signature par un EC ou un chercheur lorsqu'il publie et dans le but d'harmoniser cette codification entre nos établissements, notamment pour les UR sous tutelles UT et UO, la charte de signature des publications mise en place par l'UT en 2017 a été relue et toilettée.

Il est préconisée une signature mono-ligne y compris pour les UR multisites pour éviter la déperdition lors de moissonnages type HAL pour établir la bibliométrie d'une unité.

La prochaine commission recherche devra mener une réflexion sur le numéro de l'unité dans la signature sachant que maintenant les UR ne sont plus labélisées par le ministère et que le numéro découlait de cette labélisation.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

5. Mise à jour des documents relatif au dépôt de thèse : charte du doctorat et contrat de diffusion – Annexes 7 et 8 – pour avis

La DAJP a demandé l'introduction de modifications d'ordre réglementaire dans deux documents :

- Dans la Charte du doctorat, introduction d'un paragraphe sur le comité de suivi (cf. dans annexe jointe / paragraphe Encadrement de la thèse, b). Le texte ajouté a été fourni par la DAJP.
- Dans le contrat de diffusion de la thèse, introduction de garanties pour l'Établissement concernant la protection des données personnelles (cf. annexe jointe / article 9, modifié).

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces 2 propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.